

Québec, le 12 février 2009

Monsieur Pierre Boulanger  
Directeur de l'urbanisme  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)  
G3A 2E3

**Objet : Projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV et de la ligne  
d'alimentation à 315 kV à Saint-Augustin-de-Desmaures  
Question du 12 février 2009**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 26 et 27 janvier derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

- 1- Le projet de piste cyclable que vous souhaitez réaliser nécessitera l'approbation des propriétaires dont les lots seraient touchés par la réalisation de ce projet. Avez-vous entamé des discussions avec ces derniers en vue d'obtenir leur autorisation quant au passage d'une piste cyclable sur leur propriété ?
- 2- Est-ce qu'une démarche de consultation sera entreprise auprès de la population aux fins de validation de ce projet de piste cyclable ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 19 février prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 24 février 2009.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission